

endrix.

OSONS OSER.

CATALOGUE DE FORMATIONS 2023

Sommaire

RGPD.....	3
1. Sensibilisation RGPD.....	3
GESTION BUDGETAIRE	5
1. La gestion analytique du budget	5
2. Maîtriser la réalisation de l'EPRD et de l'ERRD	8
3. Maîtriser l'affectation des résultat.....	10

RGPD

1. Sensibilisation RGPD

Public : Collaborateurs des services ressources humaines, systèmes d'information, administratifs et financiers.

Prérequis : Aucun

Durée : 3 heures

Objectifs

- Connaître les enjeux du RGPD
- Adopter les bonnes pratiques au quotidien

Modalités d'organisation : La pédagogie est basée sur des cours à suivre en distanciel.

Moyens et méthodes pédagogiques : La sensibilisation est proposée en distanciel sur la plateforme de l'organisme de formation.

L'instructeur de la formation est également un spécialiste dans sa matière, le contenu du e-learning est réalisé par un expert en protection des données.

Modalités d'évaluation : Plusieurs tests lors de la formation permettent de valider la compréhension du stagiaire.

La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs : 500 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Contact : Krystel YWAN

Mail : k.ywan@endrix.com

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (3 heures)

Module 1 : Le RGPD - Contexte

- Application territoriale
- Modèle économique basé sur la Data
- Sensibilité des Français
- Genèse de la CNIL au RGPD
- Changement de paradigme
- L'organisme de contrôle : LA CNIL
- Les sanctions
- Les risques à ne pas négliger

Module 2 : Le RGPD – Définitions

- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?
- Quel est mon statut ? (RT, co-RT, ST)

Module 3 : Le RGPD – Les grands principes

- Licéité, loyauté et transparence
- Limitation des finalités
- Minimisation
- Exactitude
- Limitation de la conservation
- Sécurité
- Responsabilité

Module 4 : Le RGPD – En pratique

- Cartographeur :
 - Les registres
 - Encadrer les utilisateurs
- Analyse du site internet
- La documentation
- Mes actions
 - La sécurité des mots de passe
 - La sécurité des appareils mobiles
 - La sécurité des usages PRO – PERSO
 - Les techniques Cyber malveillantes

GESTION BUDGETAIRE

1. La gestion analytique du budget

Public : Dirigeants bénévoles et salariés prenant leurs fonctions dans de petites ou moyennes structures. Trésorier ou toute personne (salarié ou non) en charge de la gestion comptable et budgétaire. Toute personne participant à la mise en place d'outils de pilotage budgétaire dans une structure.

Prérequis : Maîtriser les principes comptables de base.

Durée : 3 jours

Objectifs

- Appréhender les différents mécanismes budgétaires et leurs composantes à travers la présentation d'une sélection d'outils sous Excel
- Remettre à plat le modèle économique en regard de la stratégie et du projet associatif
- Mettre en place un tableau de bord
- Anticiper les difficultés de trésorerie
- Comprendre les principes de la comptabilité analytique
- Mesurer l'efficacité économique des activités
- Déterminer l'origine des coûts
- Comprendre la notion de coût complet
- Calculer le coût de revient par activité
- Réaliser des scénarios budgétaires
- Réaliser des budgets prévisionnels

Modalités d'organisation : La pédagogie est basée sur des cours à suivre en présentiel.

Moyens et méthodes pédagogiques : La formation est basée sur l'alternance d'apports théoriques et l'utilisation de cas pratiques sur EXCEL. Elle sera finalisée par un atelier où chacun des participants commencera à établir son propre budget sous la supervision de l'animateur. L'instructeur de la formation est également un spécialiste dans sa matière.

Modalités d'évaluation : Plusieurs tests lors de la formation permettent de valider la compréhension du stagiaire. La réussite du stagiaire à la formation est matérialisée par la délivrance d'un certificat de réussite.

Tarifs : 3000 € HT

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Contact : Basile Gabriel

Mail : b.gabriel@endrix.com

Tel : 01 53 32 29 00

Déroulé de la formation (3 jours)

Module 1 : Approche méthodologique de la démarche budgétaire (2h)

- Objectif de la démarche
- Par où commencer ?
- Collecte des données

Module 2 : Construire son budget prévisionnel par activité ou par projet (5 h)

Calcul de coût de revient des ressources humaines :

- Calcul coût horaire des salariés en coût complet
- Répartition des coûts des heures travaillées
- Valorisation du bénévolat

Budget des autres coûts :

- Détermination des coûts variables directs
- Détermination des coûts fixes
- Détermination des coûts de structure
- Comment choisir des clés de répartition pertinentes ?

Budget des ressources de l'association :

- Calcul des produits par activité
- Suivi et répartition du budget des subventions
- Détermination du prix de vente des activités
- Calcul du seuil de rentabilité (point mort)

Module 3 : Construire le plan de trésorerie (3 h)

- Méthodologie
- Encaissements liés à l'exploitation/financements
- Décaissements liés à l'exploitation/investissements
- Suivi d'un plan de trésorerie à court terme
- Cas pratique sur EXCEL d'un plan de trésorerie à 3 mois
- Présentation d'un modèle de plan de trésorerie sur 12 mois

Module 5 : Introduction à la comptabilité analytique (1h)

- Principe général
- Structure organisationnelle de l'association
- Pourquoi une comptabilité analytique ?

Module 6 : Le choix des méthodes de calcul de coût (1 h)

- Coûts complets
- Coûts partiels

Module 7 : La détermination des coûts (2 h)

- Charges directes
- Charges indirectes
- Tableau de répartition des charges indirectes

Module 8 : La fixation du prix de vente (2 h)

- La fixation du prix à partir du coût de revient
- La fixation du prix en fonction de la demande
- La fixation du prix en fonction de la concurrence
- Rappel des contraintes légales

Module 9 : Construire le modèle de l'association

Présentation de l'outil budgétaire (1h).

En pratique – (4 h)

Cartographier :

- Les activités
- Les projets :
 - Analyser la pertinence de la segmentation
 - Définir le maillage ad'hoc pour la structure
 - Paramétrer et renseigner l'outil Excel
- Les salariés
- Les bénévoles
- Les subventions
- Les clés de répartition
- Scénarios budgétaires

2. Maîtriser la réalisation de l'EPRD et de l'ERRD

Public : Direction d'établissement, Responsable financier, Responsable comptable.

Prérequis : Aucun

Durée : 8 heures

Objectifs :

- Être capable d'analyser les principaux indicateurs financiers de l'ERRD et de l'EPRD
- Maîtriser la méthode de prévision de l'EPRD
- Être en mesure de projeter les équilibres financiers pluriannuels
- Préparer la production du rapport financier

Modalités d'organisation : Formation organisée sur site sur deux demi-journées minimums.

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance entre apports théoriques sur la présentation de l'EPRD, de l'ERRD et séquence pratique avec un travail de renseignement de l'EPRD/ERRD de l'établissement.

Modalités d'évaluation : QCM distribué en fin de formation.

Tarifs : 1 300 € HT soit 1 560 €TTC / journée de formation, frais de déplacement du formateur inclus.

Accessibilité à un public en situation de handicap : Conformément à [la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Contact : Laurent Pradère – Senior Manager ESS/médico-social et sanitaire

Mail : l.pradere@endrix.com

Tel : 04 78 17 17 17

Déroulé de la formation (8 heures)

Module 1 : Rappel des règles d'élaboration de l'EPRD/ERRD

- Présentation de la nouvelle logique financière : d'un budget de dépenses à un état des recettes notifiées
- Le compte de résultat prévisionnel et la notion de crédits évaluatifs et limitatifs.
- La lecture des flux de trésorerie : CAF, variation du fonds de roulement, variation du BFR et de la trésorerie
- Le plan Global de Financement Pluriannuel
- L'analyse du ou des comptes de résultat réalisés
- La procédure d'affectation du résultat avec l'ERRD
- De l'équilibre réel de l'EPRD à l'analyse des marges de manœuvre de l'ERRD
- Analyse du niveau de CAF
- Analyse de la variation et du niveau du fonds de roulement
- Analyse de la situation financière à partir de l'ERRD (marge dégagée sur l'exploitation, niveau de FRI et FRE, BFR, trésorerie, principaux ratios financiers)
- L'analyse détaillée du PGFP actualisé au vu des réalisations

Module 2 : Application de la méthode d'élaboration au dossier EPRD/ERRD de l'établissement

- Analyse des équilibres financiers de l'ERRD
- Préparation de l'affectation du résultat
- Préparation du rapport financier de l'ERRD
- Renseignement du dossier EPRD à partir des hypothèses préalablement travaillées en interne
- Analyse des équilibres financiers prévisionnels et des enjeux d'arbitrage
- Préparation du rapport financier de l'EPRD

3. Maîtriser l'affectation des résultats

Public : Direction d'établissement, Responsable financier, Responsable comptable

Prérequis : Maîtrise des fondamentaux de la comptabilité et de l'analyse financière

Durée : 8 heures

Objectifs :

- Être capable d'analyser la structure des fonds propres et du fonds de roulement (FRI/FRE).
- Maîtriser les règles d'affectation des résultats prévues par le CASF.
- Être en mesure de lier affectation de résultat structure du fonds de roulement.
- Préparer la stratégie de négociation avec les ATC au moment du CPOM.

Modalités d'organisation : Formation organisée sur site sur **deux demi-journées minimums**

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance entre apports théoriques sur les fonds propres, le fonds de roulement, l'affectation des résultats et séquence pratique avec un travail d'analyse sur deux dossiers de la structure.

Modalités d'évaluation : QCM distribué en fin de formation

Tarifs : 1 300 € HT soit 1 560 € TTC / journée de formation, frais de déplacement du formateur inclus.

Accessibilité à un public en situation de handicap : [Conformément à la LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et pour faciliter l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, l'organisme de formation invite le bénéficiaire à prendre contact en amont de l'action de formation afin d'aménager au mieux ladite action au public en situation de handicap.

Contact : Laurent Pradère – Senior Manager ESS/médico-social et sanitaire

Mail : l.pradere@endrix.com

Tel : 04 78 17 17 17 / 07 64 44 52 84

Déroulé de la formation (8 heures)

Module 1 : Apports théoriques sur l'analyse du fonds de roulement et le cadre d'affectation des résultats applicable aux ESMS

- Présentation de la notion de fonds de roulement en analyse financière
- Décomposition du fonds de roulement dans la présentation normée du secteur médico-social :
 - Structure et définition du fonds de roulement d'investissement (FRI)
 - Structure et définition du fonds de roulement d'exploitation (FRE)
- Présentation de la notion de fonds propres (RAN, réserves, provisions réglementées...) et lien avec la structure du fonds de roulement
- Présentation des règles d'affectation des résultats inscrites dans le CASF et applicables aux ESMS
- Impact des choix d'affectation de résultats sur la présentation des fonds propres et de la décomposition du fonds de roulement (FRE/FRI)
- Rappel de la procédure d'affectation des résultats en procédure budgétaire « classique » ou en ERRD

Module 2 : Mise en application sur le périmètre de deux CPOM (en cours ou à signer) de la structure avec un pilotage en budget ou en ERRD

- Analyse préalable de la structure du fonds de roulement à partir du bilan financier :
 - Analyse du niveau des fonds propres et plus particulièrement des réserves (réserve d'investissement, réserve de compensation des déficits, réserve de trésorerie)
 - Au vu des fonds propres et de la structure du fonds de roulement (FRI/FRE), analyse des marges de prélèvement et/ou besoin de renforcement du fonds de roulement
- Analyse critique des choix d'affectation sur les derniers exercices
- Proposition d'une stratégie d'affectation du résultat avec mesure des impacts sur la présentation des fonds propres et du fonds de roulement